

LA VIE ECONOMIQUE

- [La France va sortir de la situation de « déséquilibres macroéconomiques », selon la Commission européenne](#)
- [L'économie française a créé 253 500 emplois salariés en 2017](#)
- [Bruxelles dévoile sa riposte aux taxations américaines](#)
- [Le marché de l'art tourne à plein régime](#)
- [Safran, Alstrom, Suez... Les principaux contrats signés par Macron en Inde](#)
- [Égalité femmes-hommes au travail : les annonces phares du gouvernement](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Réforme tous azimuts du système de santé : Buzyn nomme les pilotes, le calendrier se précise](#)
- [La CGT veut intégrer la médecine du travail à la Sécu](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Airbus : 3 720 suppressions de postes, 470 en France](#)
- [Safran détient désormais 97,57 % de Zodiac Aerospace](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [A Paris, la bataille du travail le dimanche est relancée](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● La France va sortir de la situation de « déséquilibres macroéconomiques », selon la Commission européenne

Le 07/03/18, la **Commission européenne** (CE) confirme que la France va quitter la liste des pays présentant des « *déséquilibres macroéconomiques.* » Ces déséquilibres sont à distinguer des effets dus à un déficit public ou à une dette excessifs ; ils sont dus à d'autres facteurs internes liés à l'économie « *privée* » des pays. La CE estime désormais que l'économie hexagonale va dans le bon sens en se rapprochant de celle de l'Allemagne. En ce qui concerne les finances publiques, là aussi elle considère que la France devrait se retrouver « *dans les clous* » du Pacte de stabilité et de croissance en 2017. Son déficit public devrait se situer sous la barre des 3 % de son PIB (produit intérieur brut), et sa dette publique devrait être contenue sous la barre des 100 % du PIB. Quant au déficit commercial, qui s'est encore aggravé en 2017, il est dû, pour la CE, à la reprise économique « *qui a dynamisé les importations.* » **Les trois paramètres** pris en compte par la CE et qui lui permettent ces estimations : **01)-** Le niveau des déséquilibres ; **02)-** Les tendances qui les affectent ; **03)-** Les politiques mises en œuvre. Parmi **les points positifs retenus par la CE** : les réformes faites sous la présidence de François Hollande (CICE et loi El Khomri) qui commencent à porter leurs fruits ; ainsi que celles faites depuis l'arrivée d'Emmanuel Macron à la présidence (loi travail, orientation générale « pro-business » du gouvernement). La CE est d'ailleurs confortée dans son analyse par la seconde estimation de l'**Insee**, qui annonce une croissance de 2 % en 2017. Mais c'est au mois de mai que la France subira le test décisif : la sortie ou non de la procédure des déficits excessifs, procédure qui a été déclenchée à son encontre en 2009. Il semble qu'on s'orienterait vers l'hypothèse de la sortie de cette procédure. Mais pour cela, le pays devra présenter deux déficits publics consécutifs en-dessous de la barre des 3 % (2017 et 2018). C'est fin avril qu'Eurostat, l'organisme de statistiques de la CE, rendra son verdict.

http://www.lemonde.fr/economie/article/2018/03/06/bruxelles-la-france-va-sortir-de-la-situation-de-desequilibres-macroeconomiques_5266623_3234.html

(Source : www.lemonde.fr du 06/03/2018, Cécile Ducourtieux (Bruxelles, bureau européen))

● L'économie française a créé 253 500 emplois salariés en 2017

D'après un bilan provisoire de l'**Insee** publié le 13/02/18, l'économie française a créé 253 500 emplois salariés durant l'année 2017, dont 53 300 au quatrième trimestre 2017 (+ 0,3 %). **Les secteurs les plus dynamiques** : **01)-** Les services ; **02)-** L'intérim. **Le tertiaire** : il a créé, hors intérim, 178 000 postes sur l'année (+ 1,6 %), tandis que **l'intérim** en a créé 45 500 (+ 6,6 %). **L'Expansion** : « *Avec 734 400 postes, l'intérim a atteint un record fin 2017.* » **La construction** sort la tête de l'eau, elle a créé 21 300 postes (+ 1,6 %) ; c'est sa première année positive depuis 2008. **L'industrie** est à la peine, avec - 10 100 emplois (- 0,3 %). Le seul signe un peu « *positif* », c'est que les destructions de postes ont ralenti ; ceci dit, le secteur n'a pas enregistré de créations nettes d'emploi depuis 2000. **L'agriculture** a connu une hausse, avec + 5 800 postes (+ 2,0 %). Idem pour **les services non marchands**, avec + 12 900 emplois (+ 0,5 %), malgré une baisse au quatrième trimestre 2017 (- 5 000, - 0,2 %) ; la cause : la baisse des contrats aidés depuis l'été. Au total, en 2017, 19,27 millions de salariés travaillaient dans le secteur privé. Un record.

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-economie-francaise-a-cree-253-500-emplois-salaries-en-2017_1984367.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 13/02/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Bruxelles dévoile sa riposte aux taxations américaines

Le 07/03/18, la **Commission européenne** (CE) a expliqué comment elle allait réagir afin de protéger l'industrie européenne face aux mesures protectionnistes que le président des Etats-Unis, Donald Trump, entend prendre (des taxes supplémentaires de 25 % sur l'acier et de 10 % sur l'aluminium importés aux USA). Pour rappel, les exportations européennes d'acier aux Etats-Unis ont représenté, en 2017, 5,3 milliards d'euros, celles d'aluminium 1,1 milliard d'euros. **La méthode de la CE** si M. Trump mettait ses menaces à exécution : taxer à son tour très lourdement des produits américains symboliques, tous secteurs confondus,

produits agricoles, sidérurgiques, industriels, la liste n'est pas encore définitivement arrêtée. Parmi les marques dont les noms circulent, on trouve des bateaux de plaisance, des boissons, des produits alimentaires, des vêtements (les jeans Levi's par exemple), des motos (Harley Davidson), etc. **La stratégie de la CE** : cibler des marques très populaires issues des Etats qui soutiennent le plus Donald Trump (oranges de Floride, bourbon du Kentucky, fromages du Wisconsin...). La CE entend prendre d'autres mesures, dans le respect des règles de l'OMC (organisation mondiale du commerce), dit-elle, comme des mesures de sauvegarde pour protéger son propre marché. **La Croix** : « *Car tout en compliquant l'accès au marché américain pour les sidérurgistes européens, les taxes de Donald Trump pourraient aussi détourner vers l'Europe la production étrangère qui ne trouverait plus de débouchés aux États-Unis.* » Or, l'Europe n'est pas prête à « absorber » cette nouvelle charge. Dernière mesure : porter plainte auprès de l'OMC. **Le calendrier de la CE** : l'ensemble de ces mesures pourrait être mis en place dans les deux mois. **Cécilia Malmström**, commissaire responsable du commerce de l'Union européenne (UE) : « *Nous espérons que l'UE sera exemptée de telles mesures, nous voulons convaincre les États-Unis que ceci [rehausser les droits de douanes] n'est pas la chose à faire.* » Du côté des Etats-Unis, les mesures de M. Trump ne font pas l'unanimité. Son principal conseiller, Gary Cohn, ancien numéro deux de la banque Goldman Sachs, a démissionné le 06/03/18 après l'annonce de M. Trump.

https://www.la-croix.com/Economie/Monde/Bruxelles-devoile-riposte-taxations-americaines-2018-03-07-1200918952?utm_source=Newsletter&utm_medium=email&utm_content=20180307&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=941901&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed

(Source : www.la-croix.com du 07/03/2018, Céline Schoen)

● **Le marché de l'art tourne à plein régime**

Le 07/03/18, **Artprice**, leader mondial des banques de données, a publié son rapport annuel. Il en ressort que le marché de l'art, après deux années de repli, se porte bien. Ainsi, **dans le monde**, les ventes aux enchères de peintures, sculptures, antiquités, mobiliers, etc., ont rapporté 14,9 milliards de dollars en 2017 (contre 12,45 milliards de dollars en 2016). Le chiffre d'affaires du marché mondial de l'art a connu, au cours des vingt dernières années, une augmentation de 456 %. **La France**, elle, a enregistré le second meilleur résultat de son histoire, avec 783 millions de dollars. Les œuvres les plus porteuses : ceux entre 200 000 et 1 million de dollars, avec un rendement annuel moyen de + 8,3 %. **Thierry Ehrmann**, fondateur d'Artprice : « *Première destination culturelle au monde, la France doit retrouver son rang. Une heure d'enchères d'une vente cataloguée à New York ou Londres représente une année de ventes aux enchères à Paris.* » La plus haute enchère hexagonale a atteint 29,5 millions de dollars ; de plus, à 79 reprises, le seuil du million de dollars a été dépassé. La scène française de la vente d'art est toujours dominée par Christie's, Sotheby's et Artcurial (65 % du produit des cessions, pour seulement 9 % du nombre de transactions). L'artiste français vendu le plus cher en 2017 : Claude Monet. Dans les contemporains, les Français classés dans le Top 500 Artprice en termes de vente sont Pierre Soulages, Robert Combas, Claude Lallanne, Albert Uderzo et André Brasilier.

<http://www.lejdd.fr/economie/le-marche-de-lart-tourne-a-plein-regime-3591077>

(Source : www.lejdd.fr du 08/03/2018)

[Retour au sommaire](#)

● **Safran, Alstrom, Suez... Les principaux contrats signés par Macron en Inde**

Le 10/03/18, l'**Elysée** a annoncé que le déplacement du président Macron en Inde avait d'ores et déjà rapporté 20 contrats, pour un total de 13 milliards d'euros « avec 50 % de part française » et 200 millions d'investissement dans le pays lui-même. **Les contrats importants : 01)- Safran**, avec la compagnie aérienne SpiceJet, pour 12 milliards d'euros générés par la fourniture et la maintenance de moteurs d'avions. D'autre part, Safran va ouvrir une usine de câblage dans le sud de l'Inde. **02)- EDF** a signé avec Nuclear Power Corporation of India. La création de la centrale de Jaitapur, dans le sud-ouest du pays, est présentée comme le plus grand projet nucléaire mondial. L'accord définitif devrait être signé, selon l'Elysée, « avant la fin de l'année. » **03)- Alstom** a signé trois contrats, pour un

montant de 75 millions d'euros : d'une part avec les sociétés Mumbai Metro Rail Corporation et Jaipur Rail Corporation, pour l'alimentation électriques de métros ; d'autre part avec la société Chennai Metro Rail Corporation pour la fourniture de nouveaux trains. **04)- Suez** a signé avec la ville de Davangere (500 000 habitants, au sud de l'Inde) un contrat de distribution d'eau potable et de modernisation du réseau. Montant : 70 millions d'euros sur 12 ans. **05)-** Enfin, plusieurs contrats ont été signés, par **Egis**, groupe d'ingénierie, filiale de la Caisse des dépôts (le design de trois aéroports), par **Roucadil**, une société du Lot-et-Garonne (exportation de pruneaux d'Agen), sans compter un protocole d'accord par la firme parisienne **Enia Architectes** (le design de stations de métro de la ville de Pune (ouest de l'Inde)).

https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/safran-alstrom-suez-les-principaux-contrats-signes-par-macron-en-inde_1991369.html

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 10/03/2018, avec AFP)

● **Égalité femmes-hommes au travail : les annonces phares du gouvernement**

Le 08/03/18, dans le cadre d'un comité interministériel, le premier ministre **Edouard Philippe**, la ministre du Travail **Muriel Pénicaud** et la secrétaire d'Etat à l'Égalité entre les femmes et les hommes **Marlène Schiappa**, ont annoncé cinquante mesures en faveur de l'égalité hommes-femmes. Ces mesures concernent tous les secteurs de la société (travail, éducation, justice, etc.). **Celles concernant le monde du travail : 01)-** Mise en place d'un logiciel *open source* « *que les entreprises intégreraient à leur logiciel de paie à partir de 2019, pour celles de plus de 250 salariés et en 2020 pour celles de plus de 50 salariés.* » L'objectif de ce logiciel : permettre de calculer objectivement les écarts de rémunération entre les sexes. Pour rappel, à travail égal, les femmes sont encore payées aujourd'hui 9 % de moins que les hommes. **02)-** Création d'une enveloppe spécifique qui permettrait d'aider les entreprises à œuvrer pour un rattrapage salarial. Les représentants du personnel, élus du Comité social et économique, auraient un accès aux rémunérations des salariés par catégories. Enfin, l'écart de salaire global dans l'entreprise devrait aussi être publié sur Internet. **03)-** Dès 2022, une amende serait infligée aux entreprises n'ayant pas résorbé l'écart salarial entre femmes et hommes ; l'amende correspondrait à 1 % de la masse salariale. **La CGPME :** « *La CPME est favorable à la mise en place d'un logiciel spécifique permettant une auto-évaluation. Mais cela ne doit pas être une sorte de "radar automatique" générant une sanction immédiate et systématique. Le chef d'entreprise doit être en mesure, s'il y a lieu, de faire valoir des situations spécifiques. De plus, il conviendrait en cas d'écarts constatés par ce nouveau dispositif de prévoir un délai de mise en conformité avant que les sanctions prévues dans les textes ne s'appliquent. Nul besoin de rajouter une loi supplémentaire avec des pénalités financières allant jusqu'à 1% de la masse salariale !* » **04)-** Augmentation des contrôles. Ainsi, les contrôles de l'inspection du travail devraient passer de 1 700 par an aujourd'hui à 7 000. **Philippe Martinez**, secrétaire général de la CGT, a déjà réclamé des embauches d'inspecteurs du travail « *pour faire face à cette feuille de route intensifié.* » **Autres mesures :** les entreprises cotées d'une certaine taille seraient obligées, via leur conseil d'administration ou de surveillance, de délibérer sur la politique d'égalité salariale et ses résultats, à poste équivalent. Au niveau des branches professionnelles, « *les négociateurs seraient aussi également incités à prendre en compte l'objectif d'égalité salariale et la mixité des emplois* » ; les salariés à temps partiel (des femmes dans une large majorité) auront les mêmes droits à la formation que les salariés à temps plein ; le label Égalité devrait connaître une réforme afin de pousser « *les bonnes pratiques* » comme le télétravail. L'ensemble de ces mesures sera intégré au projet de loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel fin avril au conseil des ministres.

https://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/remuneration-salaire/egalite-hommes-femmes-au-travail-les-annonces-phares-du-gouvernement_1990757.html

(Source : <https://lentreprise.lexpress.fr> du 08/03/2018, Marianne Rey)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Réforme tous azimuts du système de santé : Buzyn nomme les pilotes, le calendrier se précise

Le 09/03/18, **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, a présenté le calendrier de sa stratégie de transformation du système de santé. Cette transformation passera par cinq chantiers. **01)-** La qualité et la pertinence des soins au cœur des organisations et pratiques. **Mme Buzyn :** « *L'objectif n'est pas de faire des économies mais de voir comment, avec le même montant de dépenses, on peut améliorer la qualité de vie des Français.* » Les propositions devront être présentées, après consultation des professionnels de santé, fin mai. Des indicateurs de qualité devront être élaborés sur les dix pathologies les plus fréquentes et seront systématisés en 2019. L'accent devra aussi être mis sur le renforcement de la confiance des patients envers le système de santé. Comment ? En mesurant systématiquement leur satisfaction. **02)-** Repenser les modes de rémunération, de financement et de régulation. Ce chantier sera dirigé par Jean-Marc Aubert, actuel directeur de la DREES par l'intermédiaire d'une « *task force* » (force opérationnelle en bon français) du financement. La méthode : s'inspirer des expériences en France et à l'étranger. L'objectif : 50 % maximum de tarification à l'acte. **Mme Buzyn :** « *L'enjeu n'est pas de supprimer la tarification à l'acte mais de la corriger, la rééquilibrer, et d'intégrer dans les parcours de nouvelles pratiques de soins ambulatoires et d'hospitalisation à domicile.* » M. Aubert devra remettre ses premières orientations fin mai. Il devra aussi remettre d'ici à l'été « *des propositions visant aussi à mieux réguler l'ONDAM (objectif national de dépenses maladie).* » Enfin, en décembre, un rapport devra être rendu afin de proposer différents modèles de financement, dont certains pourront être introduits dès la prochaine loi Sécu. L'année 2019, quant à elle, sera consacrée à la mise en œuvre progressive des nouveaux modèles de financement. **03)-** Le virage numérique. Le but : faire des propositions pour atteindre les trois objectifs majeurs fixés par le gouvernement pour 2022 : accessibilité pour chaque patient de ses données médicales en ligne, dématérialisation de toutes les prescriptions et simplification du partage de l'information entre tous les professionnels de santé. Les propositions devront être remises au gouvernement fin mai. Courant avril, une mission unique e-santé sera installée au sein du ministère de la Santé. **04)-** Redonner du sens aux métiers hospitaliers. Il devra accompagner la transformation « *du travail et des métiers dans le secteur public hospitalier* ». **Mme Buzyn :** « *Le besoin de redonner du sens, de retravailler sur les conditions de fidélisation et d'accompagnement des professionnels qui s'engagent au quotidien, sera au cœur des travaux à conduire.* ». Il s'agira d'améliorer le quotidien des professionnels de santé. NB : La partie « *formation* » de ce chantier sera mise en place avec la ministre de l'Enseignement supérieur **Frédérique Vidal** et aura son calendrier propre. **05)-** Gradation des soins et bonnes idées du terrain. L'objectif : décroiser le système de santé. **Mme Buzyn :** « *De la prévention jusqu'au traitement de maladies chroniques, il faut penser l'organisation des soins au niveau du territoire. [Les deux pilotes du chantier devront] faire émerger le maximum d'idées du terrain* » en réunissant les représentants de tous les professionnels de santé (ville, hôpital, médico-social). Les premières propositions d'actions opérationnelles devront être faites avant l'été. A la fin de 2018, 3 à 5 expérimentations territoriales, transcendant les clivages ville/hôpital, pourront ainsi être prises comme modèle. A la question de savoir quelle gradation des soins était souhaitée, Mme Buzyn a déclaré que « *certaines structures de proximité (maternités, plateaux techniques, urgences) ne pourraient pas être maintenues, "non pas à cause de l'enjeu financier, mais pour des questions de sécurité", certaines réalisant trop peu d'actes.* »

https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/03/09/reforme-tous-azimuts-du-systeme-de-sante-buzyn-nomme-les-pilotes-le-calendrier-se-precise_855901

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 09/03/2018, Marie Foult)

[Retour au sommaire](#)

● La CGT veut intégrer la médecine du travail à la Sécu

La CGT a écrit à la mission Lecocq, chargée d'évaluer, améliorer et rationaliser le système de prévention des risques professionnels, pour lui demander de rattacher les services de santé au travail à la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité

sociale. La CGT rappelle dans une note que la branche accidents du travail–maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale fait des excédents depuis plusieurs années.

<http://www.sante-et-travail.fr/cgt-veut-medecine-du-travail-integree-a-secu>

(Source : www.sante-et-travail.fr du 07/03/2018, Clotilde de Gastines, François Desriaux)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Airbus : 3 720 suppressions de postes, 470 en France

Airbus va procéder à 3 720 suppressions de postes en Europe, dont 470 en France. La cause : des baisses de cadences de production sur ses programmes A380 et A400M. Il n'y aura aucun licenciement sec.

[https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-3-720-suppressions-de-postes-470-en-france_572089#xtor=EPR-3-\[ChaDerMin\]-20180307](https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/airbus-3-720-suppressions-de-postes-470-en-france_572089#xtor=EPR-3-[ChaDerMin]-20180307)

(Source : www.challenges.fr du 07/03/2018, source AFP)

● Safran détient désormais 97,57 % de Zodiac Aerospace

Suite à une OPA (offre publique d'achat) ouverte fin décembre, **Safran** détient désormais 97,74 % du capital de **Zodiac Aerospace**. Il en ressort un « géant » de plus de 20 milliards de chiffre d'affaires, numéro deux mondial des équipements aéronautiques et numéro trois du secteur aéronautique en dehors des avionneurs. Au total, le groupe représente 92 000 salariés, dont 45 000 en France. Les deux sociétés sont complémentaires, Safran étant très présent sur les avions moyen-courrier, Zodiac Aerospace sur les long-courriers.

[https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/safran-detient-desormais-97-57-de-zodiac-aerospace_572301#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180308](https://www.challenges.fr/entreprise/aeronautique/safran-detient-desormais-97-57-de-zodiac-aerospace_572301#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180308)

(Source : www.challenges.fr du 08/03/2018, avec AFP)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● A Paris, la bataille du travail le dimanche est relancée

Mi-février, saisi par les syndicats CGT, SUD et CFTC, **le tribunal administratif de Paris** a annulé la création, il y a trois ans, de la zone touristique internationale (ZTI) à Olympiades, dans le 13^e arrondissement, qui permet l'ouverture des magasins le dimanche. Les arguments avancés par Bercy pour justifier le classement de l'arrondissement en ZTI (la présence de la manufacture des Gobelins, la Fondation Jérôme Seydoux-Pathé, la Butte-aux-Cailles, les magasins Tang Frères et les restaurants du quartier chinois) ont été jugés « insuffisants » par le Tribunal. Au contraire, les magistrats ont relevé la faible proportion du chiffre d'affaires du centre commercial Italie 2 imputable aux touristes étrangers. Avant d'ajouter que le quartier est « peu présent sur les réseaux sociaux internationaux. » La décision sera effective d'ici quatre mois. **Anne Hidalgo**, maire de Paris, a souhaité que Olympiades soit classé comme zone commerciale. Si la demande était acceptée, il serait alors possible de déroger au repos dominical. **Eric Scherrer**, porte-parole du comité de liaison intersyndical du commerce de Paris (Clic-P) : « Si le préfet de Paris classe Olympiades en zone commerciale, nous contesterons ce choix en justice. Nous sommes d'accord pour que quelques exceptions existent, comme aux Champs-Élysées, mais elles n'ont pas vocation à devenir la règle. Le 13^e n'est pas le Louvre et Paris n'a pas vocation à devenir un mégacentre commercial ! » Clic-P a par ailleurs déposé 9 autres recours dans la capitale (sur un total de 12 ZTI à Paris, 21 en France). Entre autres contre la ZTI de Bercy. Face à eux, des élus du groupe **PPCI** (« macronistes de droite ») demandent que l'ensemble de la capitale soit classée en ZTI. Leur argument : la chambre de commerce et d'industrie de Paris estime que cette mesure pourrait créer « 15 000 emplois en Île-de-France. »

<http://www.lejdd.fr/jdd-paris/a-paris-labataille-du-travail-le-dimanche-est-relancee-3590051>

(Source : www.lejdd.fr du 04/03/2018)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis

Directeur de publication : Vincent Guérinet

Rédacteur en chef : Eric Tessier

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr